



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Magistrat,
Délégué Interministériel à la Sécurité Routière
Délégué à la Sécurité et à la Circulation Routières*

Paris, le 11 MARS 2016

Madame la Secrétaire générale,

Par lettre du 5 février dernier, vous avez appelé l'attention du secrétaire général du ministère de l'intérieur, qui m'a transmis votre courrier, sur les récentes agressions dont ont été victimes un certain nombre d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. Vous estimez que la communication faite sur le service public des examens du permis de conduire en est la cause. Vous vous interrogez en outre sur la pertinence des procédures d'évaluation et souhaitez qu'une réflexion soit engagée sur ce sujet.

Votre courrier a retenu toute mon attention et je souhaitais vous apporter les informations suivantes.

Tout d'abord, je condamne comme vous, avec la plus grande fermeté, les faits que vous relatez et j'attache la plus grande importance aux suites qui sont apportées à chaque agression chaque fois que j'en suis informé. J'ai d'ailleurs sensibilisé la direction générale de la police nationale à la nécessité que les plaintes soient systématiquement enregistrées.

S'agissant de la communication relative au service public des examens qui vous semble à l'origine de ces agressions, j'observe que la nette amélioration des délais de présentation entre deux épreuves pratiques du permis de conduire, bien que l'objectif de 45 jours reste encore à atteindre, va très prochainement favoriser une communication institutionnelle adaptée. J'en profite pour rendre hommage au travail réalisé par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière qui ont largement contribué à la diminution de ce délai d'attente.

S'agissant des procédures d'évaluation, je vous rappelle qu'elles ont fait l'objet d'une large concertation et ont été élaborées avec le concours d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. Leur amélioration, l'ergonomie du matériel et les conditions de transfert des résultats avec le moins de contrainte possible pour les agents sont une préoccupation constante de la DSCR.

.../...

Madame Pascale MASET
Secrétaire générale du SNICA-FO
46 rue des petites écuries
75 010 PARIS

Cela étant, je suis disposé à étudier, d'une part, un mode d'annonce du résultat qui permette à chaque candidat ayant subi un échec d'en comprendre les raisons, et, d'autre part, les modalités de mise en place d'un dispositif d'enregistrement de l'examen dont les données pourraient être exploitées notamment en cas d'agression. Cette modalité nécessite au préalable une analyse juridique précise, mais elle me semble une piste à explorer.

Vous évoquez enfin la première diapositive de l'épreuve théorique générale qui pourrait servir de support à un message d'avertissement destiné aux candidats à l'examen du permis de conduire. Sur ce point, les travaux liés à l'externalisation de l'épreuve, dont la mise en œuvre est prévue au cours de ce semestre, sont très avancés. L'incrustation d'une introduction préventive avant le début de l'épreuve, dans le cadre de l'individualisation de l'examen, fait d'ores et déjà l'objet d'une réflexion menée avec les opérateurs agréés.

J'ajoute que je souscris à votre proposition de rappeler aux candidats les risques qu'ils encourent en cas d'agression d'un inspecteur à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. J'ai demandé à mes services de me faire une proposition en ce sens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.


Emmanuel BARRÉ